Une directrice

- Mme LOMBARD
  04.50.23.22.44

Deux médecins psychiatres partenaires

- Dr MORIN
- Dr NIVON

Une neurologue partenaire

- Dr CHAMBEL

Une psychologue clinicienne

- Mme ROLLAND
  06. 80 16 63 22 / 04 50 23 22 45
  PSYCHO1RELAIS@pepsmb.fr

Une assistante sociale

- Mme SCHAUPP
  06.80.16.63.35 / 04 50 23 22 45
  ASRELAIS@pepsmb.fr

Deux secrétaires

- Mme VIGLINO
- Mme PERUS

Une comptable

- Mme LHOMME

PLAN D'ACCES

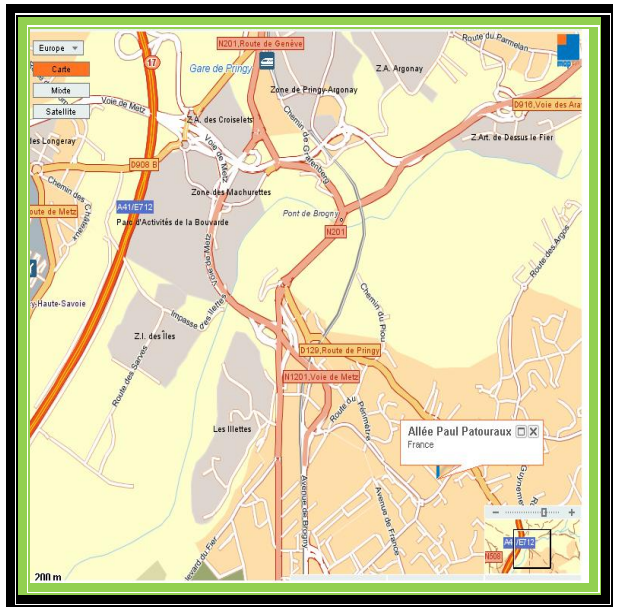

SESSAD « Le relais »

1, Allée Paul Patouraux –
74 940 Annecy-Le-Vieux

Secrétariat : 04 50 23 37 73
Fax : 04 50 27 80 94
contactLERELAIS@pepsmb.fr
Site : lespeprhonealpes.org

Le service est placé sous la responsabilité juridique et morale de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute Savoie (ADPEP 74)

le Relais SESSAD P.E.P. 74

- Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
- Pour des jeunes ayant des troubles du comportement et du caractère
- Affilié aux dispositifs relais (classe et internat)

Le SESSAD « Le Relais »
est un dispositif d'accompagnement permettant aux jeunes des dispositifs relais qui présentent des troubles du comportement et du caractère d'être accompagnés psychologiquement de façon individuelle et/ou familiale ainsi que sur un plan social. Ces jeunes peuvent aussi bénéficier de consultations pédopsychiatriques selon les besoins

Le public accueilli :

10 jeunes de 12 à 18 ans présentant des troubles du comportement et du caractère, en rupture scolaire et intégrés dans les dispositifs relais d'Annecy, Annemasse, Cluses ou à l'Internat de réussite éducative de Saint Jeoire.

Les objectifs :

Evaluer les difficultés du jeune et proposer un projet individualisé.

Conseiller et accompagner la famille

Soutenir l'intégration scolaire et permettre le maintien en milieu scolaire ordinaire

Apporter des soins psychologiques et un accompagnement social

Participer aux orientations.

Procédure d'admission :
Les jeunes après une période d'observation au sein du dispositif relais pourront être proposés pour une prise en charge par le SESSAD. Chaque jeune proposé sera vu par un médecin psychiatre, par le conseiller d'orientation psychologue, une étude scolaire sera établie ainsi qu'un diagnostic social. Ce dossier sera transmis à la maison départementale des personnes handicapées qui statuera si le jeune et sa famille peuvent bénéficier d'une prise en charge SESSAD. La durée de passage dans ce dispositif sera donnée lors de son intégration au SESSAD (la durée pouvant varier de quelques mois à une année).

Fonctionnement
Le SESSAD « Le Relais » prendra en charge l'accompagnement psychologique des jeunes et/ou de la famille. L'assistante sociale aura pour mission d'aider au plus près les dispositifs relais dans leurs objectifs de resocialisation et de re scolarisation ainsi qu'un travail de lien auprès des partenaires ayant déjà engagé une prise en charge (foyer, PJJ…). Un travail d'accompagnement socio éducatif avec les familles pourra être proposé.
Un projet personnalisé pour chaque jeune sera établi.

Procédure de sortie :
La sortie est notifiée par la MDPH Le jeune et sa famille sont reçus par l'équipe pour une dernière réunion de bilan

Les partenariats :
La famille et le jeune : ils doivent être partie prenante de cette prise en charge ce qui nécessite une demande de leur part ainsi que l'acceptation des prises en charge. Ils sont invités à une réunion d'entrée au SESSAD « Le Relais ». Ils participent à la préparation du projet individualisé et sont régulièrement informés de l'évolution de leur enfant.

Le collège et les dispositifs relais :. L'équipe du SESSAD travaille en collaboration avec le collège (l'assistant social, le COP, la médecine scolaire et la classe relais) afin de faciliter le retour du jeune en classe.
L'équipe du SESSAD peut-être invitée à des réunions de synthèse.

Les partenaires extérieurs : L'ensemble des rééducateurs, les médecins, les autres services (CMP, CMPP….), Les services

Les liens sont établis par chaque membre de l'équipe qui le juge nécessaire et dans le respect de la déontologie du secret professionnel.

Les dispositifs relais : un partenariat en étroite collaboration.
Ils s'adressent aux « élèves de collège qui sont entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire » ces jeunes peuvent être accueillis temporairement dans une classe relais afin de favoriser leur resocialisation et leur re scolarisation.
Les partenariats actuels sont : La Classe Relais d'Annecy, Classe relais d'Annemasse, Classe Relais de Cluses ainsi que l'internat de réussite éducative de Saint Jeoire